

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 9 septembre 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Etaients présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Julie PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Laurent REY ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés : Erika PIANI par Sylvie THOMAS

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Julie PONT.

Le compte rendu du 6 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

➤ PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE VALMOBUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que les recettes de la Régie de Transport Public Valmobus, chargée de la gestion et de l'exploitation de lignes gratuites entre les différents pôles touristiques, proviennent d'une dotation annuelle de la commune. Afin d'équilibrer le budget 2016, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une participation complémentaire d'un montant de 20 000 €.

➤ DECISION MODIFICATIVE N°2

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
11 240	11 240
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
185 774	185 774

➤ TARIFS FRAIS DE SECOURS SUR PISTE ET HELIPORTES

Le Conseil approuve les tarifs de frais de secours sur pistes pour la saison 2016/2017 ainsi qu'il suit :

- **1^{ère} catégorie** – Front de neige **57 euros** **2^{ème} catégorie** – Zone rapprochée **326 euros**
- **3^{ème} catégorie** – Zone éloignée **495 euros** **4^{ème} catégorie** – Hors-pistes **875 euros**
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- Coût / heure de personnel pisteur secouriste **44 euros**
- Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) **162 euros**
- Coût / heure de scooter (avec chauffeur) **70 euros**
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

Le Conseil approuve le tarif des secours hélicoptés pour la saison 2016/2017 à 55€ TTC/minute, par convention avec le SAF.

PERSONNEL

➤ MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la réorganisation des services de l'école, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois au 01 octobre 2016, Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de modifier la durée hebdomadaire des emplois suivants :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : Durée hebdomadaire actuelle : 29 h 45 Au 01/10/2016 : 32 h 45
- ATSEM 1^{ère} classe : Durée hebdomadaire actuelle : 31 h 30 Au 01/10/2016 : 28 h

➤ CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer, à compter du :

1 emploi d'adjoint technique pour les besoins de l'animation des TAP et renfort au service de police municipale, entre autre l'hiver

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe - 18 h hebdomadaire

➤ CREATION EMPLOI INTERVENANT LANGUE ANGLAISE

Le conseil décide de renouveler le poste d'intervenant en langue anglaise pour l'école élémentaire sur la base d'une durée hebdomadaire de 2,25 h au tarif horaire de 21,74 €.

➤ CREATION EMPLOIS SAISONNIERS HIVER 2016-2017

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création **du 01 décembre 2016 au 16 avril 2017**

- de 5 emplois d'Adjoints techniques 2^{ème} classe – ouvrier polyvalent aux services techniques – IM 321

- de 8 emplois d'Adjoints techniques 2^{ème} classe – ouvrier polyvalent aux services techniques - IM 354

Service Police Municipale, du 18 décembre 2016 au 16 avril 2017

1 emploi d'ASVP 1^{ère} année indice Majoré 321– augmenté de 3 points d'indice majoré par année d'ancienneté

FONCIER

➤ MISE A JOUR CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le territoire de la Commune des Avanchers-Valmorel a fait l'objet, ces dernières années, de nombreux aménagement de voiries et réseaux en vue d'accueillir de nouvelles constructions et de nouveaux habitants. La mise à jour du classement des voies communales, qui est de la compétence du conseil municipal, est un enjeu important pour la Commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent.

C'est la garantie d'une meilleure protection du domaine routier ; les voies communales sont imprescriptibles et inaliénables. C'est un calcul avantageux de la dotation globale de fonctionnement, des pouvoirs de police plus étendus, mais aussi des obligations d'entretien, de déneigement et de mise aux normes.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la carte de la Commune et le tableau portant mise à jour du classement des voiries communales dressé par un géomètre. Les caractéristiques de ces chemins, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assurent la continuité du réseau communal, desservent des groupes d'habitations et sont assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Monsieur Le Maire précise que la mise à jour du classement des voies communales n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, et qu'aux termes de l'art. L141-3 du code de la voirie routière, le classement ou déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal approuve le tableau portant inventaire des voies communales ainsi que la carte s'y rapportant.

Ces documents conduisent le conseil municipal à fixer que :

- Les voies communales à caractère de chemins ont une longueur totale qui s'élève à 1 467 m.
- Les voies communales à caractère de rues ont une longueur totale qui s'élève à 15 025 m.
- Soit un total pour les voies à caractère de chemins et rues de 16,492 Km.

Les voies à caractère de places ouvertes à la circulation publique ont une superficie qui s'élève à 1 434 m².

➤ ECHANGE COMMUNE CONSORTS BAZIN

Sortie de Monsieur Jean-Louis BAZIN

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'échange entre les Consorts Bazin du terrain d'emprise de la voie circulée – parcelles ZH 516, 619 et 625 pour une superficie de 39 m² - et la parcelle au droit de leur habitation – parcelle ZH 620 pour une superficie de 35 m². Monsieur le Maire précise

- que chacun des biens échangés sont évalués à la même somme; en conséquence, le présent échange se fait sans soulte.
- que les frais d'établissement des documents d'arpentage ont été pris en charge par les Consorts Bazin

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'échange proposé

Dit que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de la Commune

AFFAIRES DIVERSES

➤ MARTELAGE COUPES DE BOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de martelage de coupes de bois pour 2017 présentées par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers :
 - parcelle Q pour un volume de 332 m³ environ.
 - parcelles diverses pour un volume de 60 m³ environ.
- pour la forêt communale de la Rupéry :
 - parcelle 5 pour un volume de 332 m³ environ.
 - parcelles diverses pour un volume de 50 m³ environ.

➤ DIVERS

Monsieur le Maire rappelle le plan d'actions dans le cadre de l'Espace Valléen : la stratégie Espace Valléen constitue un projet de développement collectif et participatif, correspondant à la vision du territoire à horizon 2020, et s'appuie autour de 3 axes :

- Renforcement des mobilités territoriales et des connexions intersites
- Amélioration de la structuration et de l'organisation touristique du territoire
- Développement équilibré du territoire par la mise en valeur des ressources locales et de l'identité des sites

Les thèmes travaillés actuellement sont la création d'un emploi « relais copropriétaires / collectivité » pris en charge par la CCVA ; ce poste aura pour objectif le conseil aux copropriétaires, l'aide technique à la rénovation, par le biais de la création d'une « Maison du copropriétaire ». Une convention pour un local, où pourrait être créé un appartement témoin, dans la copropriété du Morel est actuellement à l'étude.

Monsieur le Maire présente également :

- le projet d'adhésion à Affiniski : organisme qui apporte une solution clé en mains et une aide technique à la rénovation d'appartements - la décision d'adhérer sera prise ultérieurement
- le projet de convention mobilité avec la CCVA dans le cadre de l'Espace Valléen
- l'engagement de la copropriété le Pierrer auprès de l'APTV dans le programme Coach Copro
- la procédure en cours pour le classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1
- la demande de classement de la commune en station touristique qui va être présentée aux services de l'état

Monsieur le Maire rappelle son intervention lors du dernier conseil communautaire où il a exprimé le souhait que soit transférée aux communes membres de la CCVA la compétence tourisme, en cas de regroupement des communautés de communes de Tarentaise.

Jean-Louis BAZIN : fait un point sur les travaux 2016 :

La campagne d'enrobés a été faite en partie, reste principalement des travaux sur le secteur de 40 Planes et Charmette, ainsi que des reprises d'entretien dans les différents villages

Un abri bus a été construit au Fey-dessous et un autre installé au Fey-dessus

Les travaux de sécurisation de l'accès au groupe scolaire de la Croix de Fer donnent parfaite satisfaction de l'ensemble des parents d'élèves

Marie GUNIE : demande à ce que la CCVA procède à la réalisation des trompe l'œil suite à la réfection de façade du bâtiment 30 Bourg Morel en 2015

Pierre MERMIN : remercie les employés communaux pour leur aide lors de l'installation et du démontage des modules VTT

Demande à ce que l'entretien autour des chalets de Pierre Larron et des Bachals soit fait pour les périodes estivales, et l'installation des tables de pique-nique

Déplore le manque d'entretien sur le sentier thématique de la cascade du Morel à Bellecombe

La séance est levée à 23h55